

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 07877 Numéro SIREN : 885 158 717 Nom ou dénomination : A.L.M.S

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2023 sous le numéro de dépôt 29941



ALMS

55 Boulevard du Général Gallieni
94360 BRY-SUR-MARNE

COMPTES ANNUELS

du 01/04/2022 au 31/03/2023

A.C.O.R.
A S S O C I E S

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de Paris**

24, rue Léo Lagrange
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. : 01 43 04 29 00


copie
conforme
La Présidente

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3

ALMS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 860		3 860		3 860
TOTAL (I)	3 860		3 860		3 860
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	373 352		373 352		373 352
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	9 500		9 500		9 500
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 307		10 307		10 307
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	97 932		97 932	128	97 804
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	491 091		491 091	128	490 963
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	494 951		494 951	128	494 823

ALMS

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	500	500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-372		- 372
Résultat de l'exercice	120 135	-372	120 507
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	120 264	128	120 136
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	6 469		6 469
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 816		74 816
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	156 018		156 018
. Organismes sociaux	66 878		66 878
. Etat, impôts sur les bénéfices	34 304		34 304
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	405		405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	35 797		35 797
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	374 687		374 687
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	494 951	128	494 823

ALMS

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	544 017		544 017		544 017	N/S
Chiffres d'affaires Nets	544 017		544 017		544 017	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			13		13	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			544 029		544 029	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			131 977	222	131 755	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements			179 529		179 529	N/S
Charges sociales			78 085		78 085	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			389 590	222	389 368	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			154 439	-222	154 661	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			154 439	-222	154 661	N/S

ALMS

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		150	- 150	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		150	- 150	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-150	150	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 304		34 304	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	544 029		544 029	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	423 894	372	423 522	N/S
RESULTAT NET	120 135	-372	120 507	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

A.L.M.S
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 55, boulevard du Général Gallieni
94360 Bry -sur-Marne
885 158 717 RCS Créteil

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 120.135,33 euros, de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : -371,55 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 120.135,33 euros

Section 2 – Affectation

- A la réserve légale, soit 50 euros
- Au report à nouveau, soit 119.713,78 euros

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux premiers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente



A.L.M.S
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 55, boulevard du Général Gallieni
94360 Bry-sur-Marne
885 158 717 RCS Créteil

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 septembre, à Bry-sur-Marne,
Madame Laetitia DOS SANTOS demeurant 36, rue de la Brosse 77580 Guérard,
Associée unique de la Société A.L.M.S,

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Laetitia DOS SANTOS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2023.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- l'approbation de la rémunération du Président ;
- l'augmentation du capital social par incorporation de réserves ;
- la modification corrélative des statuts ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 120.135,33 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 120.135,33 euros, de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Report à nouveau antérieur : -371,55 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 120.135,33 euros

Section 2 - Affectation

- A la réserve légale, soit 50 euros
- Au report à nouveau, soit 119.713,78 euros

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux premiers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente :

Convention réglementée conclue au cours de l'exercice :

1 Convention entre Madame Laetitia DOS SANTOS et la SAS A.L.M.S :

Nature et objet : compte courant d'associée de Madame Laetitia DOS SANTOS. Facilité de trésorerie.

Conditions financières : solde créditeur au 31/03/23 : 6.469,05 €. Compte courant non rémunéré.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'attribuer une prime brute à la Présidente au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, d'un montant de 150.000 euros.

Ses frais occasionnés par ses fonctions de Présidente ainsi que ses charges sociales sont pris en charge par la société A.L.M.S.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'augmenter le capital d'une somme de 99.500 euros pour le porter de 500 euros à 100.000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte de report à nouveau.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 50 actions, de 10 euros à 2.000 euros chacune.

SIXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts :

ARTICLE 7 - Apports

Il a été apporté au capital de la société :

- Lors de la constitution de la société une somme de 500 euros.
- Lors de l'augmentation de capital réalisée sur décision de l'associé unique du 30 septembre 2023, une somme de 99.500 euros par incorporation de réserves.

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 euros.

Il est divisé en 50 actions de 2.000 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

SEPTIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Madame Laetitia DOS SANTOS

